

Charte des antennes et des ambassadeurs ENF

Entrepreneurs Francophones (ENF), association régie par la loi du 1er juillet 1901

RNA W751244686 · Siège : 5 bis rue du Louvre, 75001 Paris

Version 2 · octobre 2026

Préambule

ENF a pour mission de mettre la tech et l'IA au service des entrepreneurs francophones, autour de trois piliers : **Former, Transmettre, Fédérer**. Pour être au plus près des entrepreneurs, ENF s'appuie sur des antennes locales animées par des bénévoles, les ambassadeurs.

La présente charte définit :

- le rôle et les missions des ambassadeurs ;
- les conditions de création, d'organisation et de fermeture d'une antenne ;
- les règles communes à toutes les antennes.

Elle complète les statuts et le règlement intérieur d'ENF, qui prévalent en cas de contradiction. Les éléments propres à chaque antenne figurent dans la fiche antenne (annexe 1).

1. Définitions

- **ENF ou le siège** : l'association Entrepreneurs Francophones, représentée par son bureau.
- **Antenne** : l'équipe d'ambassadeurs qui anime ENF sur une zone géographique (une ville ou un pays) définie avec le siège, par exemple « ENF Dakar ».
- **Ambassadeur** : bénévole membre de l'équipe d'une antenne, signataire de la présente charte. Sur le site d'ENF, les ambassadeurs sont présentés comme les référents de leur ville.
- **Coordinateur** : l'ambassadeur désigné par l'antenne comme interlocuteur principal du siège.
- **Communauté locale** : les entrepreneurs, experts et partenaires de la zone qui participent aux activités de l'antenne, qu'ils soient adhérents d'ENF ou non.
- **Responsable du déploiement international** : la personne désignée par le siège pour accompagner les antennes.

2. Mission d'une antenne

L'antenne crée et fait vivre, sur sa zone, une communauté connectée d'entrepreneurs francophones qui utilisent la tech et l'IA dans leur activité, ou qui souhaitent le faire. Elle décline localement les trois piliers d'ENF :

- **Fédérer** : réunir la communauté et créer des liens entre entrepreneurs, experts et partenaires.
- **Transmettre** : faire connaître les entrepreneurs et les initiatives de la zone (portraits, interviews, contenus).
- **Former** : relayer les webinaires, ateliers et formations d'ENF, et faire remonter les besoins de formation locaux.

Cibles de l'antenne

- Entrepreneurs et dirigeants vivant dans la zone, qui utilisent déjà des outils tech et IA ou souhaitent les intégrer.
- Experts tech et IA locaux.
- Prescripteurs, apporteurs d'affaires et partenaires locaux (incubateurs, écoles, institutions, entreprises).

3. Statut de l'antenne

3.1 L'antenne n'a pas de personnalité juridique propre. Elle est une composante d'ENF et agit au nom d'ENF, dans le cadre de la présente charte et des délégations écrites du siège.

3.2 En conséquence, ni l'antenne ni un ambassadeur ne peut, sans accord écrit du siège :

- signer un contrat ou un partenariat au nom d'ENF ;
- ouvrir un compte bancaire, de mobile money ou de paiement au nom d'ENF ;
- recruter ou rémunérer qui que ce soit pour le compte d'ENF ;
- créer une structure juridique utilisant le nom ENF.

3.3 Si le droit local ou le développement de l'antenne rend nécessaire une structure locale (une association de droit local, par exemple), celle-ci fait l'objet d'une convention d'affiliation distincte signée avec le siège.

4. Création et composition

4.1 La création d'une antenne est toujours initiée par un ou plusieurs entrepreneurs vivant dans la zone. Elle est validée par le siège après un échange avec les candidats.

4.2 Une antenne compte au minimum deux ambassadeurs. Trois à cinq ambassadeurs sont recommandés pour répartir la charge.

4.3 Chaque ambassadeur est adhérent d'ENF pendant toute la durée de son engagement, selon les modalités fixées par le siège.

4.4 Chaque arrivée et chaque départ d'un ambassadeur est validé conjointement par l'antenne et le siège.

4.5 L'antenne désigne un coordinateur parmi ses ambassadeurs.

5. Gouvernance et suivi

5.1 Les activités de l'antenne sont décidées par les ambassadeurs en collaboration avec le siège, en cohérence avec la stratégie globale d'ENF. Le siège informe de son côté les antennes de ses orientations et de ses projets.

5.2 Le coordinateur fait un point d'étape avec le responsable du déploiement international chaque trimestre.

5.3 L'antenne remet un rapport d'activité annuel (annexe 2) avant le renouvellement de la charte.

5.4 Les événements de la tournée ENF organisés dans la zone sont portés par le siège, avec l'appui de l'antenne pour la logistique, la mobilisation de la communauté et le choix d'intervenants locaux. Les rencontres locales sont portées par l'antenne, avec l'appui du siège.

6. Engagements des ambassadeurs

Les ambassadeurs s'engagent à :

- **Représenter ENF** : être les référents d'ENF auprès de la communauté locale et lors de leurs déplacements à l'international (mises en relation, identification de nouveaux membres, relais des informations locales et globales).
- **Développer la communauté locale** : accueillir les nouveaux membres, mobiliser la communauté, identifier des partenaires et transmettre les contacts au siège.
- **Animer les rencontres** : organiser 2 à 3 rencontres locales par an avec le responsable du déploiement international (planification, thèmes, intervenants, logistique) et appuyer l'événement de la tournée ENF lorsqu'il a lieu dans la zone.
- **Produire du contenu** : alimenter les réseaux sociaux et le site d'ENF, en lien avec le siège, pour faire vivre la communauté entre les rencontres. Par exemple :

- comptes rendus d'événements ;
- articles d'experts tech et IA sur le marché local ;
- portraits d'entrepreneurs ou d'experts locaux ;
- mise en avant d'initiatives entrepreneuriales ou tech locales ;
- liens vers des contenus entrepreneuriaux locaux.
- **Relayer l'offre d'ENF** : faire connaître l'adhésion, les webinaires et les formations, et proposer des candidats au Prix des entrepreneurs francophones.
- **Préparer la relève** : anticiper autant que possible leur départ et organiser leur succession.
- **Respecter les règles communes** de l'article 8.

7. Engagements d'ENF

ENF s'engage à :

- accompagner les ambassadeurs dans le lancement et l'animation de l'antenne (kit de lancement, supports, modèles de documents) ;
- guider et valider le programme d'actions de l'antenne ;
- assurer la communication des événements auprès de la cible (site, newsletter, réseaux sociaux) ;
- gérer les encaissements et les dépenses dans les conditions de l'article 8.2, avec un suivi budgétaire partagé avec l'antenne ;
- animer les réseaux sociaux d'ENF avec les ambassadeurs et valoriser leur action ;
- mettre les antennes en relation entre elles et avec l'ensemble du réseau ;
- vérifier que les activités de l'antenne sont couvertes par l'assurance de l'association.

8. Règles communes

8.1 Nom, marque et comptes

- Le nom « Entrepreneurs Francophones », le sigle ENF et le logo appartiennent à l'association. Les ambassadeurs les utilisent uniquement pour les activités de l'antenne, selon la charte graphique fournie par le siège.
- Tout support public (visuel, affiche, communiqué) est validé par le siège avant diffusion. Le siège répond sous 5 jours ouvrés.
- Les comptes et groupes créés au nom de l'antenne (LinkedIn, WhatsApp, Instagram, Meetup, etc.) appartiennent à ENF. Ils sont créés avec l'accord du siège, qui en est toujours administrateur.

8.2 Argent

- Les recettes (billetterie, adhésions, sponsoring, dons) sont encaissées par ENF sur ses propres moyens de paiement. Aucun ambassadeur n'encaisse de fonds à titre personnel pour le compte d'ENF.
- Toute dépense est engagée avec l'accord préalable du siège, sur la base du budget de l'événement. Les frais avancés par un ambassadeur et validés au préalable sont remboursés sur justificatif.
- La part des recettes éventuellement réservée à l'antenne est précisée dans la fiche antenne.
- Les ambassadeurs sont bénévoles : leur engagement ne donne lieu à aucune rémunération.

8.3 Conflits d'intérêts

- Les ambassadeurs ne prospectent pas commercialement les membres ou les partenaires au nom d'ENF et n'utilisent pas les contacts d'ENF à des fins personnelles.
- Un ambassadeur qui vend une prestation à un membre, un partenaire ou un sponsor rencontré par l'intermédiaire d'ENF le déclare au siège.
- Un ambassadeur qui apporte une affaire à ENF (formation en entreprise, partenariat, sponsoring) peut recevoir une commission d'apport, selon les conditions fixées par le siège.

8.4 Données personnelles

- Les données des membres et des contacts (listes d'inscrits, fichiers, coordonnées) appartiennent à ENF. Elles sont confiées aux ambassadeurs pour les seuls besoins de l'antenne, conservées dans les outils fournis par le siège et jamais transmises à des tiers.
- Les ambassadeurs respectent le RGPD et la loi sur la protection des données de leur pays.
- À son départ, l'ambassadeur restitue les données qui lui ont été confiées et supprime ses copies.

8.5 Comportement

- Les ambassadeurs échangent avec bienveillance, dans l'intérêt de la communauté locale, de ses membres et d'ENF.
- Les activités de l'antenne restent neutres sur les plans politique et religieux.
- Les ambassadeurs s'abstiennent de tout propos ou comportement pouvant porter atteinte à l'image d'ENF.

9. Durée, départ et fermeture

9.1 La charte est conclue pour un an à compter de sa signature. Elle est renouvelée d'un commun accord après le bilan annuel.

9.2 Un ambassadeur peut quitter l'antenne à tout moment. Il en informe l'antenne et le siège au moins un mois à l'avance et assure la passation (contacts, comptes, dossiers en cours).

9.3 Le siège peut retirer le titre d'ambassadeur en cas de manquement à la charte, après un échange avec l'intéressé.

9.4 Après échange avec l'antenne, le siège peut mettre en sommeil ou fermer une antenne qui n'a organisé aucune activité pendant 12 mois, ou qui ne compte plus qu'un seul ambassadeur depuis plus de 6 mois.

9.5 En cas de départ ou de fermeture, les comptes, données et supports sont remis au siège, et l'ancien ambassadeur cesse d'utiliser le nom et le logo d'ENF au titre de l'antenne.

10. Signatures

Fait à, le, en autant d'exemplaires que de signataires.

Ambassadeur 1 (coordinateur) Nom et prénom : Adresse : Téléphone : E-mail : Rôle dans l'antenne : Signature, précédée de « lu et approuvé » :	Ambassadeur 2 Nom et prénom : Adresse : Téléphone : E-mail : Rôle dans l'antenne : Signature, précédée de « lu et approuvé » :
Ambassadeur 3 Nom et prénom : Adresse : Téléphone : E-mail : Rôle dans l'antenne : Signature, précédée de « lu et approuvé » :	Ambassadeur 4 Nom et prénom : Adresse : Téléphone : E-mail : Rôle dans l'antenne : Signature, précédée de « lu et approuvé » :

Pour l'association Entrepreneurs Francophones (ENF) Nom et prénom : Qualité : Signature :

Annexe 1 : Fiche antenne

À remplir par les ambassadeurs et le siège lors de la création de l'antenne, puis à mettre à jour à chaque renouvellement.

Nom de l'antenne	ENF
Zone géographique	
Date de création	
Coordinateur	
Ambassadeurs et rôles	
Activités prévues <i>(événements, rencontres, formations, contenus)</i>	
Rythme des rencontres <i>(suggestion : 2 à 3 par an)</i>	
Objectifs de la première année <i>(membres, événements, contenus, partenaires)</i>	
Partenaires locaux visés	
Budget prévisionnel et part des recettes réservée à l'antenne	
Outils utilisés (groupes, comptes, fichiers)	
Autres modalités	

Annexe 2 : Rapport d'activité annuel

Une page suffit. À envoyer au siège avant le renouvellement de la charte.

Antenne et période couverte	
Événements réalisés (date, thème, nombre de participants)	
Évolution de la communauté (membres, adhérents, abonnés)	
Contenus publiés	
Partenaires obtenus	
Bilan financier (recettes, dépenses)	
Ce qui a bien marché	
Difficultés rencontrées	
Changements dans l'équipe	
Objectifs pour l'année suivante	